

**Secrétariat**

Distr. générale
22 janvier 2014
Français
Original: anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique****Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique****Note verbale datée du 21 janvier 2014, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la Norvège auprès de
l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne, conformément à l'article II de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution 3235 (XXIX) de l'Assemblée générale, annexe), a l'honneur d'informer le Secrétaire général de l'Organisation que la Norvège a créé un registre des objets spatiaux lancés sur une orbite terrestre ou au-delà, dont la tenue sera assurée par le Centre spatial norvégien à Oslo.

